



N° 2026_063

FINANCES – Proposition de désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Carl LEQUERTIER, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSÉ, Éric DODET, Christiane BRESSON, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST, Christine ADRIAN (à partir de 21h07), Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 22

Votants : 27

Excusés :

Jean-Luc FOURNIER, Christophe DEWAELE, Bruno GUITTARD, Angélique REBELO, Chloé LEQUERTIER

Pouvoirs :

Jean-Luc FOURNIER.....	Dominique RENAULT
Christophe DEWAELE.....	Carine JEDRYKA
Bruno GUITTARD.....	Catherine AWUSSI
Angélique REBELO.....	Florence MARQUES DA SILVA
Chloé LEQUERTIER.....	Céline BUFFAUT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) relatif à la composition et aux missions de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

VU les articles L. 2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs aux compétences du Conseil Municipal ;

VU la circulaire du 30 mars 2026 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) précisant les modalités de désignation des membres de la CCID ;

CONSIDÉRANT que la CCID constitue une instance consultative essentielle pour l'établissement des impôts directs locaux, garantissant une représentation équilibrée des contribuables ainsi qu'une connaissance approfondie des spécificités communales ;

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Ay compte plus de 2 000 habitants, ce qui implique une composition de la CCID comprenant le Maire ou l'adjoint délégué, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants ;

CONSIDÉRANT que les critères de sélection des membres doivent respecter les dispositions légales en vigueur, notamment être âgé de 18 ans au moins, jouir de ses droits civiques et être inscrit au rôle des impôts directs locaux de la commune ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a été saisi d'une liste de 32 candidats, composée de 16 commissaires titulaires et de 16 commissaires suppléants, répondant aux critères susmentionnés, établie après consultation des services fiscaux et des acteurs locaux concernés ;

CONSIDÉRANT que cette liste, transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques, permettra à cette dernière de désigner les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants appelés à siéger effectivement au sein de la CCID pour la durée du mandat du Conseil Municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la liste des 32 candidats proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), dont les noms figurent en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques aux fins de désignation des membres effectifs de la CCID ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de notifier la présente délibération aux candidats concernés ainsi qu'aux services fiscaux compétents ;

PRÉCISE que le mandat des membres désignés prendra effet à compter de leur notification officielle par les services fiscaux et s'exercera pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 1^{er} juin 2026,*

Le Maire,



Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD